

**SAS GRIMAUULT PAILLE ET FOURRAGE
LA CROIX DAVID
86110 CRAON**

Date le : 21-06-2022

**PREFECTURE DE LA VIENNE
(bureau de la protection de l'environnement)**

**7 place Aristide Briand
86000 POITIERS**

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'article R. 512-52 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous demander de bien m'accorder une modification des prescriptions générales applicables à mon établissement de stockage de paille et fourrage sur la commune de CRAON au lieu-dit « la croix david » en ce qui concerne l'article 3-4 « récupération des eaux pluviales sur les aires potentiellement impactées par les hydrocarbures » sous la rubrique 1530 de l'arrêté du 15 avril 2010 et notamment sur l'obligation d'installer un séparateur d'hydrocarbure au point le plus bas.

Possibilité d'accorder cette dérogation

1°) impossibilité pour des raisons topographique, technique, économique de récupérer les eaux de ruissellement :

L'ensemble de la parcelle est non traité et plat au dévers près (pas de point bas).

Le terrain où sont placés les 2 bâtiments de stockage est brut et les voiries sont justes carrossables (pas de voiries enrobées ou bétonnées).

Les eaux s'infiltrent naturellement compte tenu de la géologie du sol.

Les seuls véhicules sur site sont ceux présents pendant la période des moissons.

2°) mesures compensatoires efficaces mises en place afin de diminuer ces dangers, inconvénients et nuisances :

Pendant la période des moissons, sera présent sur le site un kit mobile anti-pollution pendant toute la période de stockage des ballots de pailles sur le site.

Nous limiterons autant que faire se peut le nombre et la période des présences des véhicules nécessaires à l'opération de stockage et de déstockage des ballots de pailles (nous estimons la période de présence de véhicules sur site à 3 ou 4 semaines sur 12 mois glissants).

Nous nous assurons de l'entretien et du bon état des véhicules présents sur le site.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Thierry GRIMAUULT

SAS GRIMAUULT Paille & Fourrage
4, rue des Iris - Le Lard - 86110 CRAON
SIRET : 823 681 123 000 2
N° TVA Intracommunautaire : FR 20 823 681 123
Tél : 05 49 60 02 23
contact@grimault-paille-fourrage.fr